



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## réglementation

Question écrite n° 86603

### Texte de la question

Mme Sophie Dessus interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur la mise en œuvre des mesures relatives à la libre installation des notaires. L'article 52 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques stipule que ces derniers peuvent s'installer librement dans les zones où l'implantation d'offices apparaît utile pour renforcer la proximité ou l'offre de services ; ces zones étant déterminées par une carte établie conjointement par les ministres de la justice et de l'économie, sur proposition de l'Autorité de la concurrence. Dans la mesure où de nombreux diplômés souhaitent profiter au plus vite de ces dispositions pour créer leur office notarial, elle souhaite connaître le calendrier des décrets d'application et de l'établissement de ladite carte.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Dessus](#)

**Circonscription :** Corrèze (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86603

**Rubrique :** Professions libérales

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2015](#), page 5856

**Question retirée le :** 8 mars 2016 (Fin de mandat)